

Décryptage des séances du conseil municipal

Edito

Déjà le 2^{ème} numéro du journal d'information de l'opposition municipale. Après le Conseil du 06 novembre 2008, il nous a semblé important de vous faire un compte rendu honnête. Avec un conseil tous les deux mois, l'ordre du jour était copieux : 28 points. Quelques échanges vifs entre le maire et nous. Refus de donner la parole, refus d'explication, refus de reconnaître ses erreurs (Noël des enfants). Tel est le déroulement des conseils à Mésanger. Le maire seul prend la parole et à de rares exceptions certains adjoints sur des dossiers secondaires.

Le maire semble « maîtriser » ses dossiers mais ne fait que se couvrir sur chaque décisions : l'état, la CAF, la Compa, la trésorerie générale, ... Nous pouvons sincèrement nous interroger sur la capacité du maire à prendre seul une décision pour le bien de la commune.

Un dossier important a été évoqué, concernant la D 164 qui longe la « Coutume ». Nous avons proposé la dépollution des premiers caissons qui ne sont plus utilisés en même temps que la construction de la nouvelle route. Refus une fois de plus du maire sous prétexte du coût. Et pourtant, il faudra le faire dans quelques années et cela coûtera beaucoup plus cher. Alors que cache ce refus ? Est-il préférable d'exproprier des habitations (à quel prix ?) ou de préparer l'avenir.

Pour la D 923, entre Ancenis et Châteaubriant au niveau de la Loirière. Le Conseil général a validé un aménagement à l'issue d'une enquête d'utilité publique. Suite à une « pétition » de certains habitants, le maire a fait voter à sa majorité une demande de modification de ce tracé. Quels intérêts motivent ce nouveau tracé ? Quels impacts pour le voisinage ? Quel retard pour la réalisation ? Combien d'accidents durant ce report ?

Un conseil dense, avec des infos surprenantes, des décisions qui montrent la méconnaissance du maire en matière de financement des écoles.

Beaucoup de questions une fois de plus et très peu de réponses.

Les élus MCS.

Heureusement qu'on est venu !!!

Imaginez une commune où l'ancien maire, battu à la dernière élection, vient en mairie continuer à exercer ses anciennes responsabilités avec la complicité d'un fonctionnaire. Jacques Jamois, devenu simple citoyen, est venu cet été signer des délibérations prises en conseil municipal entre 2005 et 2008. Pourquoi une telle prise de risque ? Que nous cache-t-on ? Pourquoi une telle **opacité** ?

On aurait pu rater ça !!!

Miracle ! Épargné par la crise :

Nous avons écrit au maire afin de connaître l'impact de la crise financière sur les finances de la commune. Lors du dernier conseil municipal, le secrétaire de mairie a déroulé la liste des emprunts en cours.

Il en ressort, en fonction des informations données, que les emprunts de la commune ont tous été réalisés avec un taux variable mais plafonné. A part le prêt pour l'extension de l'école publique, qui avait été prévu mais pas réalisé, **tous** ont été engagés par l'ancienne municipalité. Donc, la commune de Mésanger est préservée des aléas des taux variables et les finances locales ne devraient pas être touchées par la crise (Est-ce une des seules en France ?). Devons-nous féliciter l'ancienne équipe ? Pourquoi dans ces conditions un audit à 13 259,11 € TTC ? Les conclusions sont-elles à remettre en cause ?

Rappelez-vous : « **la situation est dramatique** », « **les finances sont dans le rouge** » parue dans la presse. Le maire actuel qui était adjoint aux sports et à la culture (entre autre) a tout signé, tout cautionné. Il était parfaitement informé de la situation financière, peut-on en déduire qu'il ne comprend rien aux finances locales ? Nous écrivions dans notre dernier journal que la vérité était ailleurs. Est-ce que nous en approchons ?

La vérité (peut-être) dans notre prochain numéro.

Plan Local d'Urbanisme : A qui va-t-il profiter ?

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Le maire a proposé au vote du conseil une liste d'élus et de fonctionnaires choisie par lui. Nous nous sommes étonnés de ne pas voir un des élus M.C.S désigné. Le maire a opposé un refus catégorique à notre demande. **Pourquoi** ? Il n'a pas souhaité répondre.

Sachant que le P.L.U concerne l'avenir foncier de la commune, toutes les hypothèses sont possibles. Malgré cette nouvelle mandature, les affaires continueraient-elles sur Mésanger comme dans le passé ?

Nous vous parlions **d'opacité** dans notre précédent journal, nous pouvons le redire encore. Que faut-il cacher à l'opposition ? Pour quelles raisons plus du quart des citoyens ne serait pas représenté ? Monsieur le maire parle de transparence ! Qu'il n'a rien à cacher ! Alors pourquoi ce refus ?

Nous continuerons à demander une présence dans ce groupe de travail, pour aider M. le Maire à vous assurer la mise en œuvre effective de ses propos !

Vos Questions Nos Réponses

Comment se fait-il que les deux spectacles de cette saison culturelle soient déficitaires ?

Nous pensons que la diffusion culturelle doit profiter au plus grand nombre. Donc, le prix des places doit rester accessible. Certains spectacles peuvent être déficitaires sans remettre en cause leur qualité ni leur programmation. La culture pour tous n'a pas de prix, c'est un service public.

La culture doit-elle être rentable financièrement? Nous pensons que NON.

Qu'en est-il du projet de portage des livres de la bibliothèque, évoqué au conseil municipal du 03 septembre 2008 ?

Cette décision a été adoptée « sous réserve d'acceptation des services de l'état » dicit M. le Maire. A ce jour, nous ne connaissons pas la réponse des services de l'état.

M. le Maire n'en a pas informé le conseil.

Pour nous ce service n'est pas opérationnel et nous le déplorons.

TELETHON :

Pour sa 22ème édition, le TELETHON 2008 placé sous le signe de l'Europe, un fil rouge partira d'Italie, passera par la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la France et près de 5 000 personnes se retrouveront sur le pont de l'Europe à Strasbourg pour former l'étoile de la vie.

Les élus MCS s'associent à la réussite du Téléthon qui aura lieu le 6 décembre 2008 au complexe sportif du pont Cornouaille. Venez nombreux participer aux différentes activités proposées et ainsi aider la recherche contre les myopathies et autres maladies.

Cette journée doit être synonyme de solidarité. **Appeler le 3637.**

Infos Générales

Financement des écoles privées sous contrat.

Lors du dernier conseil municipal, il a été voté la participation de la commune au fonctionnement de l'école privée. Quelques explications s'imposent pour comprendre la raison de ce vote. (La loi entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2005 entraîne les modifications suivantes dans le financement des écoles catholiques.)

Ecole sous contrat simple (pour les écoles primaires ou spécialisées), le montant de la participation communale ou intercommunale est fixé par convention entre l'OGEC, le directeur et la commune. Il ne pourra être supérieur au coût d'un élève de l'enseignement public.

Ecole sous contrat d'association.

Dépenses obligatoires : les dépenses qui permettent le fonctionnement des classes sont prises en charge par les communes dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de leurs écoles publiques.

La participation financière des communes est obligatoire pour tous les élèves des classes élémentaires résidant sur leur territoire.

Dépenses facultatives : La commune siège (celle où est scolarisé l'enfant) peut prendre une délibération pour financer les classes maternelles, alors que jusque là, elle ne les finançait pas.

Une participation financière peut être versée pour les élèves de classes maternelles par leur commune de résidence.

La COUTUME

Si aujourd'hui le Centre d'Enfouissement Technique de la coutume est reconnu quasi exemplaire, c'est grâce à la bataille des membres de l'ADEC (Association de Défense de l'Environnement de la Coutume). L'expertise judiciaire rendue en 2005 a reconnu clairement les carences d'exploitation passées, les nuisances supportées, les pollutions caractérisées.

Toutefois, la dépollution du site – sur les parties les plus anciennes- n'a jamais pu être obtenue.

L'aménagement de la D164 était une opportunité ! La dépollution du site s'imposait !

Mais là encore, plutôt que d'assurer leurs responsabilités du passé, les collectivités locales font le choix d'exproprier un village afin de permettre le contournement du CET.

Au regard de ce nouveau tracé, plusieurs interrogations s'imposent. Est-ce que ce nouveau tracé ne présage pas d'une extension du site après 2017 (échéance de l'arrêté de l'exploitation) ou bien d'un projet d'installation de traitement des déchets ?

Toutes ces interrogations méritent éclaircissement.

Quelle réflexion est engagée par la COMPA, aujourd'hui, sur le traitement des déchets ?

Nous rencontrer

Nos permanences :

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois ou sur rendez-vous.

Nos coordonnées

Les élus MCS

Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul) – rue de la Chapellainerie – 44522 MESANGER
Tél : 02.51.14.18.45 - e-mail : elus.mcs@orange.fr